



NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 9594-4:1998
RECTIFICATIF TECHNIQUE 2

Publié 2002-08-15

Version française parue en 2003

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ЭЛЕКТРОТЕХНИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ • COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

**Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes
ouverts (OSI) — L'annuaire: Procédures pour le fonctionnement
réparti**

RECTIFICATIF TECHNIQUE 2

*Information technology — Open Systems Interconnection — The Directory: Procedures for distributed
operation*

TECHNICAL CORRIGENDUM 2

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9594-4:1998/Cor 2:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dbc3f110-bc1b-497a-8317-6a5438e21d41/iso-iec-9594-4-1998-cor-2-2002)

Le Rectificatif technique 2 à l'ISO/CEI 9594-4:1998 a été élaboré par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 9594-4:1998/Cor 2:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dbc3f110-bc1b-497a-8317-6e545be21a40/iso-iec-9594-4-1998-cor-2-2002>

NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T

Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts –
L'annuaire: procédures pour le fonctionnement réparti

CORRIGENDUM TECHNIQUE 2

NOTE – Le présent corrigendum technique couvre les résultats des résolutions de vote concernant les projets de corrigenda techniques 3, 4 et 5.

1) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 3

(Portant sur la correction des erreurs signalées dans les relevés 233 et 235)

1.1) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/233

Dans l'Annexe A:

Remplacer toutes les occurrences de **joint-iso-ccitt** par **joint-iso-itu-t**
Ajouter **enhancedSecurity** à l'importation depuis **UsefulDefinitions**
Ajouter un point-virgule à la fin de l'importation depuis **DirectoryAccessProtocol**.

1.2) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/235

Remplacer les trois derniers paragraphes du § 10.8 comme suit:

Une valeur **AccessPointInformation** désigne un ou plusieurs points d'accès à l'annuaire.

AccessPointInformation ::= SET {
COMPONENTS OF
additionalPoints [4] MasterOrShadowAccessPoint,
MasterAndShadowAccessPoints OPTIONAL }

Dans le cas d'agents DSA selon l'édition 1988 produisant une valeur **AccessPointInformation**, le composant facultatif de l'ensemble est absent. Dans le cas d'agents DSA selon l'édition 1988 interprétant une valeur **AccessPointInformation**, toutes les valeurs **MasterAndShadowAccessPoints** éventuellement présentes sont ignorées.

Dans le cas d'agents DSA selon une édition postérieure à 1988, le composant de valeur **MasterOrShadowAccessPoint** produit pour une valeur **AccessPointInformation** peut être de la catégorie maître ou copie, selon ce qui est déterminé par la procédure de sélection de connaissance de l'agent DSA qui produit la valeur. Ce point peut être considéré comme un point d'accès suggéré qui est fourni par l'agent DSA qui produit la valeur adressée à l'agent DSA qui la reçoit. Une valeur **MasterAndShadowAccessPoints** peut également, sur option, être produite pour une valeur **AccessPointInformation**. Cela constitue une information additionnelle qui peut être employée par la procédure de sélection de connaissance de l'agent DSA récepteur afin de déterminer un autre point d'accès possible.

Modifier la notation ASN.1 dans l'Annexe A.

2) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 4

(Portant sur la correction des erreurs signalées dans les relevés 234 et 248)

2.1) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/234

Supprimer la dernière phrase du § 15.3.1 ("La décomposition de demande ne doit pas être utilisée si la protection est appliquée aux arguments.")

2.2) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/248

Au § 25.1.4 et à l'Annexe D, remplacer:

```
NHOBSubordinateToSuperior ::= SubordinateToSuperior (  
    WITH COMPONENTS { ..., alias ABSENT, entryInfo ABSENT})
```

par:

```
NHOBSubordinateToSuperior ::= SEQUENCE {  
    accessPoints [0] MasterAndShadowAccessPoints OPTIONAL,  
    subentries [3] SET OF SubentryInfo OPTIONAL }
```

3) Relevés de défauts couverts par le projet de Corrigendum technique 5

(Portant sur la correction des erreurs signalées dans les relevés 228, 242 et 265)

3.1) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/228

Supprimer le dernier alinéa du § 16.3.9 ainsi que l'article 21.

Supprimer de toutes les opérations le paramètre suivant:

```
DIRQOP.&...-QOP{@dirqop}
```

Ajouter au début du § 15.5.5: iTeh STANDARD PREVIEW

Avertissement – Ce paragraphe renvoie à des spécifications qui sont périmées en ce qui concerne le cryptage. La signature des demandes n'est pas périmée. (standards.iteh.ai)

Dans l'Annexe A, supprimer le module ~~DIRQOP de l'importation/Cor 2:2002~~
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dbc3f110-bc1b-497a-8317-6e545be21a40/iso-iec-9594-4-1998-cor-2-2002>

3.2) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/242

Ajouter la limite de taille (**SIZE (1...MAX)**) de toutes les constructions facultatives **SET OF** et **SEQUENCE OF**.

3.3) Correction des erreurs signalées dans le relevé 9594/265

Remplacer, dans le premier alinéa du § 14.5, "les DSA subordonnés" par "ces agents DSA".

Ajouter un nouvel alinéa et une Note à la fin du § 15.3.1:

L'**argument** d'une demande (voir § 12.1) ou d'une sous-demande chaînée sera l'argument non modifié de l'opération si l'opération a été lancée par un DUA. Un DSA recevant une demande chaînée ne changera pas d'**argument** en effectuant la décomposition de la demande.

NOTE – Les paragraphes suivants mentionnent cette spécification pour les composants individuels de l'**argument**. Cela ne doit pas être interprété comme voulant dire que les composants non mentionnés explicitement peuvent être modifiés.

Au début du dernier alinéa du § 15.5.2, ajouter après "Si un DSA rencontre une extension" les mots qu'il ne prend pas en charge. Remplacer les mots phase d'exécution par les mots phase d'évaluation.

Supprimer le § 19.3.1.1.3.